

Assistant(e)s Maternel(le)s Assistants Familiaux

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE (CCPD)

Vous êtes appelés à renouveler, pour 6 ans, vos représentant(e)s à la CCPD.

ATTENTION !

Ces élections vont se dérouler uniquement par voie électronique

Du 9 mai 2017 (8 heures) au 15 mai 2017 (8 heures)

N'hésitez pas à solliciter la CGT pour toute difficulté ou assistance....

Dépouillement le 15 mai 2017.....

Cette commission est chargée de donner un avis avant toute décision du Président du Conseil Départemental, quand il envisage de supprimer un AGRÉMENT, de ne pas le renouveler ou d'y apporter des restrictions. La CCPD doit aussi être informée de toutes les mesures de suspension.

Elle doit enfin être consultée sur le bilan de fonctionnement de l'agrément et sur le contenu de la FORMATION OBLIGATOIRE.

Pourquoi voter pour la liste présentée par la CGT ?

- + Pour être écoutée, informée de vos droits en cas de remise en cause de votre agrément.
- + Pour être assurée que le point de vue de collègues exerçant votre profession, sera porté et que les raisons invoquées à l'appui de la décision envisagée par la PMI, seront vraiment discutées.
- + Pour que les critères relatifs à l'agrément soient les mêmes d'un territoire à l'autre.
- + Pour que chacune soit respectée conformément aux textes des droits de l'homme et de la charte des droits de l'enfant.
- + Pour que les Assistants Familiaux et les Assistant-es Maternel-les (employé-es par une collectivité, par un particulier, par une association...) soient considéré-es comme des professionnels-les, partenaires à part entière des autres acteurs de l'accueil des enfants.

La CGT s'engage à intervenir dans toutes les situations où elle a la possibilité de participer, d'être consultée ou représentée.

La CGT s'est activement investie dans les différentes étapes de la réforme de 2005 du statut professionnel des assistants familiaux et assistant-es maternel-les.

La CGT s'implique pour l'évolution de la convention collective applicable depuis le 1^{er} Janvier 2005 pour les assistant-es maternel-les. Toutes les élections professionnelles le confirment, la CGT est la première organisation syndicale du pays et de la région.

La CGT tient à ce que ces textes soient connus, appliqués, améliorés.

Assistant(e)s Maternel(le)s Assistants Familiaux

CCPD 06, ÉLECTIONS 2017

CANDIDATES PRÉSENTÉES PAR LA CGT

Titulaires

SACCOMANNO Sonia, Assistante Maternelle

FERRETTI Béatrice, Assistante Familiale

SEGGIO Murielle, Assistante Maternelle

GALLIANO Brigitte, Assistante Familiale

Suppléantes

NICOT Elisabeth, Assistante Maternelle

MERRA Yaël, Assistante Maternelle

BELVISI Carole, Assistante Maternelle

GHASSAF Aziza, Assistante Maternelle

Pour de nouvelles conquêtes sociales,

VOTEZ C.G.T.

*Pour rencontrer la CGT du particulier
employeur-parents :*

Mail : cgt.particulier06@orange.fr

Union locale CGT Cannes, Danielle Journo
06 89 89 44 28

Site : www.sap.cgt.fr - jaidesdroits.fr

*Pour les agents territoriaux
Employé-es par les Collectivités*

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur

syndicat.cgt@ville-nice.fr

04 97 13 24 11

ou

Union Syndicale CGT du Conseil

Départemental 06

cgt@departement06.fr

04 97 18 72 20

Union Départementale CGT 06

04 92 47 71 10

Site : www.cgt06.fr

Mail : ud@cgt06.fr

